

*Ce journal est à destination des agents du Ministère des Affaires Sociales, de l'ITEPSA et de L'ITT.
Le SNU souhaité donner " épisodiquement, mais le plus régulièrement possible " son point de vue sur les questions internes aux services,, mais aussi sur les questions de société ou encore les évènement importants qui ne peuvent nous laisser indifférents.
Ce journal peut-être aussi l'occasion d'un échange avec vous : informations, critiques. Nous souhaitons laisser un espace aux lecteurs qui souhaitent s'exprimer sur telle ou telle question, répondre à tel ou tel article.*

Budget 2003

Contre l'emploi et le service public !

Les grands choix budgétaires pour 2002 sont maintenant connus : volonté de réduire les dépenses publiques et les effectifs de fonctionnaires : priorité à la police, la justice. Le budget de l'Emploi prévoit des coupes sombres dans les mesures d'aide à l'insertion mais annonce de nouvelles réductions de charges sociales pour les entreprises.

Les services publics sont mis à la diète et de nouvelles privatisations (EDF, Air France...) n'attendent que la convalescence de la Bourse pour être mises en œuvre.

Ces choix hypothèquent lourdement l'avenir de notre pays et particulièrement des jeunes. Ils négligent sans le moindre débat les besoins qui s'expriment en matière de formation, de lutte contre les inégalités et l'exclusion.

Nous ne pouvons pas nous résigner devant de telles décisions. Les salariés d'EDF/GDF ont donné le ton le 3 octobre avec 80 % de grévistes et 60 000 personnes dans la rue. Les syndicats de l'Education nationale prendront le relais le 17 octobre, et ceux de la SNCF en novembre.

C'est dans une large riposte unitaire que nous voulons nous engager, avec la FSU, et avec toutes les organisations syndicales qui n'acceptent pas que le gouvernement brade les moyens du Service Public.

MASTS * : un budget en recul

Réduction de 75 emplois dans le secteur Travail Emploi et 100 pour le secteur solidarité (- 0.7%). Ces chiffres peuvent paraître minimes, mais si on appliquait le même % à toute la fonction publique d'Etat, ce serait 13 500 emplois en moins. Après la mise en place des 35 heures, on devine bien les difficultés qui se profilent.

1 milliard d'euros supplémentaires pour compenser les baisses de charges sociales (5 milliards d'ici à 2005).

La priorité est clairement donnée à l'emploi dans le secteur marchand avec le contrat emploi jeune et davantage de contrats en alternance : de nouveaux cadeaux aux entreprises, dont on sait bien que l'impact sur l'emploi est faible ou nul.

Les publics les plus en difficulté en feront les frais : suppression des emplois jeunes, diminution du nombre de CES, de CEC et réduction drastique du programme TRACE.

Nous n'étions pas des fadas des CES et CEC, un peu plus pour les emplois jeunes. En 2003 ce sera pire pour les publics les plus fragiles et les jeunes.

* Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité

La fin des 35 heures

Nous avons à plusieurs reprises contesté la forme que prenait la réduction du temps de travail dans le secteur privé : éclatement et complexité invraisemblable du droit de la durée du travail en France, flexibilités accrues dans certaines entreprises, priorité donnée à des négociations décentralisées sans interlocuteur formé, avec des contreparties emplois insuffisantes.

Ce que veut faire le gouvernement Raffarin-Fillon c'est mettre un coup d'arrêt définitif à la réduction du temps de travail dans les entreprises qui n'ont pas encore réduit le temps de travail de leurs salariés. Suppression des aides structurelles, mise en place d'un contingent d'heures supplémentaires de 180 H qui annulera de fait l'effet du passage au 35H, majorations des heures supplémentaires réduites à 10%... Tout est en place pour que les entreprises de moins de 20 salariés ne passent pas aux 35 heures. 7 millions de salariés vont se voir privés de RTT et ne bénéficieront pas des mêmes règles en matière de paiement des heures supplémentaires et de repos compensateurs !

Enfin, avec le projet de loi Fillon, c'est l'idée même de RTT créatrice d'emplois qui est abandonnée.

Le Medef en a rêvé, Fillon l'a fait.!

Emplois, statuts, carrières ...

Primes catégorie C Ca plafonne !

Le Décret 2002-61 du 14 - 01 - 2002 et l'arrêté du même jour n'ont pas seulement modifié l'intitulé des primes des agents de catégorie C. Ils ont aussi instauré un **plafond calculé par grade par application à un montant de référence annuel d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8**. Concrètement cela signifie que **plus un agent aura de parts variables et plus il risquera d'atteindre voire de dépasser ce plafond** ! D'ores et déjà, certains DD s'inquiètent des réactions des agents à qui ils devront non seulement réduire l'indemnité de décembre mais aussi les priver du reliquat de fin d'année dont ces nouveaux textes ne précisent pas s'il doit être inclus dans ce plafond !...

Conclusion : *Le ministère, qui une fois de plus ne se donne pas les moyens de ces réformes, n'a probablement pas envisagé un tel cas de figure..... Nous invitons toutes et tous les collègues qui se trouveront dans cette situation à nous contacter et à former un recours auprès du ministre*

Contrôleurs du travail : Un CII pour horizon !

Le Ministère a présenté lors du dernier CTPM du 27 septembre 2002 le projet de revalorisation de grille indiciaire qui devrait faire l'objet d'un décret avant la fin de l'année.

Ce sera bien un CII en trois grades dont l'espace indiciaire est compris entre les indices majorés 307 et 533.

A l'intérieur de cet espace, la grille est légèrement améliorée puisque plusieurs échelons sont supprimés (1 dans le premier grade, 2 dans le 2^{ème} et 2 dans le 3^{ème}). Par ailleurs, certains échelons gagnent des points d'indices. **Le passage d'un grade à un autre se fera uniquement sur liste d'aptitude**. Il n'y aura donc plus de possibilité de promotion par examen professionnel dans le troisième grade. L'administration aura ainsi une totale maîtrise des promotions.

Les conditions du reclassement ne sont pas encore connues (reprise d'ancienneté, pourcentage de promus/promouvables..)

Par ailleurs 60 postes de C seront bien transformés en secrétaires administratifs (B type) en 2002 et 45 en 2003 ; ce qui provoquera de nouvelles inégalités entre agents et réduira les conditions de mobilités géographiques et professionnelles au sein de la catégorie B.

Nous sommes donc très loin des revendications que les contrôleurs portent avec combativité depuis dix-sept ans.

Accord Durafour : superscoop !

L'accord Durafour n'a pas été appliqué aux quelques 600 contractuels qui pouvaient y prétendre. 13 ans après sa signature par la CFDT, la FEN, la CFTC et la CGC, une vingtaine de contractuels des SD du travail, de niveau B, vont voir leur indice terminal exploser de 430 à 455 majorés. A titre de comparaison, l'indice terminal de leurs collègues titulaires est à 513 et va bientôt passer à 533 avec le CII.

On comprend qu'il ait fallu attendre 13 ans avant de procéder à des dépenses aussi massives et somptueuses !

Titularisation : loi Sapin

Deux ans après le vote de la loi, Dagemo et DAGPB ont enfin décidé d'appliquer cette loi. Rien n'a été fait en 2001.

Pour la tranche 2002, un concours est organisé courant novembre 02 pour les contractuels de niveau C (secrétaires de CEF pour l'essentiel)

Côté Travail-emploi 25 postes sont ouverts au concours d'adjoints administratifs. De plus 25 non-titulaires seront directement intégrés au plus bas de l'échelle de la fonction publique (le Smic), sans concours.

Pour la tranche 2003, 166 postes sont prévus pour les niveaux A. dans les

services déconcentrés et 20 postes en centrale.

Il restera une vingtaine de secrétaires de CEF à titulariser sur des postes vacants de titulaires.

Si l'Administration fait vraiment ce qu'elle prévoit, on pourra dire que le plan Sapin est vraiment lancé au Ministère.

L'année des pointeuses

Dans la plupart des départements d'île de France elles sont encore dans les cartons ! Elles seront efficaces, d'après les DD, le 1er janvier 2003. Dans bien d'autres régions la période de rodage a commencée le 1^{er} octobre. Horaire variable, plage fixe, horaire contraint sans compensation, horaires d'accueil du public supérieurs à la durée des plages fixes, la RTT sans création d'emploi est souvent synonyme de charge de travail supplémentaire, réorganisation des services au détriment des conditions de travail des agents et du service public. Le ministre lui-même affirme qu'en l'absence de création d'emploi, la RTT « perturbe le bon fonctionnement du service public » (sic !). De qui se moque-t-il ? Ne vient-il pas d'annoncer la suppression de 75 postes de C sur le budget 2003 ?

Il irait même jusqu'à émettre l'idée de mettre en place la possibilité de rachat des heures supplémentaires. Serait-il en train de revenir sur la RTT dans les services comme il vient de le faire pour le secteur privé ?

1^{ère} CCP non-titulaires

Suite à l'élection des représentants des non-titulaires de mai 2002, la CCP est mise en place. Elle tiendra sa première réunion le 26-11-02 .

Si vous souhaitez voir évoquer un problème individuel de carrière, tel ou tel refus de congé, temps partiel, formation, etc.. contactez les élues du SNU

- **Marie YANOWITZ** (DD 78) :

tél : 01 39 44 10 05

fax : 01 39 44 10 06

- **Michèle SPATA** (DD 75)

tél : 01 44 84 43 95

fax : 01 44 84 43 95

Décentralisation : attention danger !

La décentralisation, sur fond sécuritaire et d'exaltation des valeurs traditionnelles du terroir, sera sans doute la grande réforme politique du gouvernement Raffarin. Ce que Jospin n'a pas pu faire à l'échelle de la Corse, Raffarin va l'étendre à tout le pays, surfant sur un positionnement politique qui transcende la gauche et la droite.

Le schéma commence à se dessiner :

1/ **Modification de l'article I** de la constitution pour proclamer que la France est une république décentralisée.

2/ **Concentration de moyens et de pouvoirs**, y compris législatifs, **aux mains des exécutifs régionaux**, en cohérence avec ce qui existe autour de nous en Europe.

3/ **Réduction drastique des échelons intermédiaires** tant sur les moyens que sur les compétences : l'Etat au plan national et le département au plan local.

Face à une telle réforme politique en rupture profonde avec notre tradition de jacobinisme centralisateur, nous sommes divisés et il y a peu de chances qu'on nous invite à participer au débat autrement qu'en spectateurs au mieux appelés *in fine* à dire oui ou m... lors d'un référendum. Le débat risque d'être un boulevard pour les idées libérales et populistes au détriment des secteurs les plus faibles de la société. Au delà de nos préoccupations légitimes en tant que citoyens, nous sommes aux premières loges sur nos champs professionnels pour éviter que la décentralisation ne se traduise par un accroissement des inégalités pénalisant des secteurs entiers de la population vis à vis des services publics selon que l'on soit en Poitou ou dans le Nord.

Nos services ne resteront pas à l'écart de ce grand mouvement. Comme pour les autres services déconcentrés de

l'Etat, y compris l'éduc. nat et la police, il y aura transfert de compétences, donc de moyens et d'agents, aux exécutifs régionaux. Les agents des champs Emploi et Form' Pro se demandent où sera leurs avenir, tout particulièrement les contractuels, CEF en DD et « chargés de mission » en DR.

Le FSE aux Régions ?

La Région Alsace vient de se porter candidate pour la gestion du FSE en lieu et place des DRTEFP et DDTEFP.

L'Etat en serait-il incapable ?

La démarche peut sembler curieuse, au regard de la complexité et de l'aspect aride de ces dispositifs. Ce qui est beaucoup plus alléchant ce sont les masses financières qui sont en jeu, et qui permettent d'asseoir un pouvoir, des influences, surtout si elles sont redistribuées selon des priorités quelque peu adaptées.

Un repli de l'Etat sur ses seules fonctions régaliennes ne sera pas un simple retour de balancier sur la fusion ratée de 1995 entre les DRTE et les DRFP. Qu'en sera-t-il de l'indépendance de l'Inspection du Travail confrontée à des pouvoirs régionaux en capacité d'accommoder des pans entiers du Code du travail comme cela se pratique déjà en Nouvelle Calédonie et en Polynésie ? Comment se référer demain à un ordre public social éclaté en 22 régions ? Quelle structuration auront les services départementaux confrontés aux futures collectivités locales à statut particulier issues de fusions de départements ou de départements avec des régions ?

Nous n'aurons pas d'information au sein de notre administration avant l'annonce d'un

plan social. Hanté par le spectre de 1995, le gouvernement ne tient pas à réveiller le secteur public en lui laissant une place dans le débat. Notre hiérarchie intermédiaire, muselée par le « statut d'emploi » ne bougera pas ils seront bien trop préoccupés par leurs perspectives de carrière face ou au sein des exécutifs régionaux. Dans quelques mois, certains d'entre nous seront, selon leurs domaines d'intervention, mis devant l'alternative de rester dans les services de l'Etat ou de passer avec armes et bagages sous la coupe de la Région.

Il y a nécessité de réagir dès maintenant si l'on ne veut pas se retrouver à brève échéance dans la peau des dindons de la farce. Nous devons nous faire entendre sans nous limiter à de simples revendications catégorielles. L'enjeu concerne l'ensemble du service public de l'emploi et l'effectivité du droit du travail. Exigeons des informations et des précisions sur ce qui se trame.

Des ANPE privées ?

Le député UMP Yves Nicolin (ex Démocratie libérale) vient de déposer à l'Assemblée Nationale une proposition de loi « visant à autoriser la création d'organismes privés de placement de la main d'oeuvre »

Dans son argumentaire, il estime que « seuls des organismes privés sont en effet capables d'offrir la souplesse et la capacité d'adaptation indispensables à une bonne gestion des besoins exprimés sur le marché du travail ».

Ce ballon d'essai illustre bien l'esprit dans lequel le gouvernement prépare son projet de décentralisation.

Après Porto Alegre, un Forum Social Européen

Face à la mondialisation libérale qui accélère la concentration des richesses et génère des exclusions économiques, sociales, culturelles et la destruction de l'environnement, un mouvement citoyen mondial émerge avec force. Celui-ci s'exprime par des forums « société civile » lors de conférences internationales, ou par des manifestations sociales.

Le Forum social mondial de Porto Alegre est une des expressions les plus importantes de ce mouvement. Organisé en parallèle du forum économique mondial de Davos où se retrouve le gratin capitaliste de la planète, il a été un succès indéniable tant par le nombre de participants que par la qualité des débats qui s'y sont tenus.

Le Forum social européen (FSE) qui se tiendra à Florence (Italie) du 7 au 10 novembre 2002 s'inscrit dans cette dynamique. Il rassemblera des ONG, associations, syndicats, mouvements citoyens d'Europe et d'autres continents. Il abordera des thèmes liés aux grands enjeux européens.

La FSU et le SNU participeront à ce Forum.

Non à la guerre en Irak !

Malgré l'accord du gouvernement irakien pour un retour des inspecteurs du désarmement de l'ONU, le gouvernement des Etats Unis, avec le soutien de Tony Blair paraît déterminé à entrer en guerre contre l'Irak et renverser le régime de Saddam Hussein.

La première puissance mondiale n'avait pourtant pas hésité à soutenir le régime de Bagdad lorsque celui-ci se lançait à l'assaut de l'Iran en septembre 1980, provoquant pendant 8 ans l'un des conflits les plus meurtriers de l'après-seconde guerre mondiale. Elle n'avait pas davantage hésité à autoriser des sociétés américaines à exporter en Irak des produits permettant d'être utilisés pour la fabrication d'armes bactériologiques !

Aujourd'hui le gouvernement Bush invoque la nature dictatoriale du régime irakien et son non respect des Droits de l'Homme. Mais les vrais raisons sont ailleurs, il s'agit de contrôler la région et surtout son pétrole !

Une intervention militaire aurait des conséquences dramatiques pour une population civile déjà victime d'un embargo qui depuis 12 ans a déjà provoqué la mort de centaines de milliers d'enfants.

Dans le même temps, en effet le gouvernement israélien au mépris des résolutions des Nations Unis poursuit sa politique de destruction systématique de l'Autorité palestinienne, de bouclage des villes de Cisjordanie et de Gaza.

Il appartient donc à l'ONU de trouver les moyens de faire appliquer en Irak les résolutions qui écartent tout recours à la guerre. Dans ces négociations il faut arriver à la levée de l'embargo, dont la principale victime est la population civile, et qui favorise le régime dictatorial. Une telle mesure redonnerait espoir au peuple irakien et à tous ceux qui luttent pour mettre fin à ce régime dictatorial !

La FSU, et en son sein le SNU TEF, affirment leur opposition à la guerre en Irak et soutiennent les mouvements anti guerre qui se développent tant aux Etats-Unis qu'en Grande Bretagne où 200 000 londoniens ont manifesté fin septembre. Elles demandent au gouvernement français d'exclure toute intervention militaire et d'oeuvrer en ce sens au sein de l'UE et de l'ONU ! Elles appellent aux manifestations du 12 octobre en France.

Projet Sarkozy :

Porte ouverte à un Etat policier

A chaque jour sa barbarie : l'imagination sécuritaire galope, tel élu construit une grille pour séparer les braves gens des sauvages, Roubaix s'invente une carte de la délinquance, plus loin les élèves d'un lycée sont affublés d'un code barre. Dunkerque vendredi soir, un routier ivre de racisme fait le carton sur des maghrébins, tuant un jeune de 17 ans. La peur des gueux est revenue, comme au XIXème siècle, et avec elle, les maisons de correction, l'emprisonnement, le bannissement des turbulents, l'organisation de la délation anonyme... Le projet Sarkozy, qui sera

présenté au conseil des ministres du 23 octobre est une véritable menace contre les libertés. Il cible avec une précision d'horloger les « dangereux », ceux qui portent en eux un ferment de révolte : les jeunes et les pauvres. Prostituées, mendiants, gens du voyage, parents en difficultés, jeunes des banlieues sont désignés comme les délinquants à enfermer, museler, dresser. Exit tout esprit de solidarité, de prévention, de simple humanité ; être pauvre, être jeune est un crime en soi, flics et gendarmes ont les pleins pouvoirs, droit de perquisition en

pleine nuit, fouille de voiture, violation des fichiers informatiques. Déjà nous ne sommes plus en démocratie et la faiblesse des réactions dans le monde syndical et politique donne la mesure de la lutte à mener pour l'abrogation totale des lois sécuritaires : après les lois Perben de l'été, les projets Sarkozy méritent une mobilisation aussi large et massive que celle qui rejetait Le Pen au printemps dernier, sous peine de vivre dans une société où chacun sera à la fois le flic et le délinquant de l'autre.

Le contrat nouveau est arrivé !

La France viticole a découvert un nouveau gisement de main d'œuvre : les salariés en congés payés !!!

Il fallait y penser : pourquoi laisser « en vacance » des mains désœuvrées (même publiques) ?

Nos chers députés – toutes étiquettes confondues – ont donc introduit dans la loi de financement de la sécu pour 2002 des dispositions permettant à un viticulteur de recruter un salarié du secteur privé – comme du secteur public – en congés payés. Ainsi est né le « contrat vendanges », CDD non identifié, un des plus beaux crus en matière d'aberration juridique et sociale.

L'interdiction de travailler pendant les congés payés et celle relative au cumul des emplois se trouvent rangées au rayon des accessoires.

Le SNU dénonce ces manœuvres juridico-politiques qui n'ont pour objet que de satisfaire un lobby avec lequel la complaisance des pouvoirs publics n'a que trop duré.

DNO : enterrée ?

A peine née, la directive nationale d'orientation du ministère pour 2002 est-elle enterrée ? Ce texte qui avait vocation à remplacer l'ensemble des circulaires d'orientation émanant de centrale, fixait quelques grands objectifs qu'un management percutant était censé faire partager à tous –sans toutefois parler trop longuement des moyens dégagés...Passée à la trappe des élections, elle est actuellement remise sur le métier des directions centrales et ce, dans une parfaite discrétion : rien ne filtre des nouvelles intentions. Discutée dans les CTRI dès novembre, elle devrait être finalisée en décembre : de quoi bien démarrer la nouvelle année... ?

Si vous voulez contacter ou adhérer au SNU Travail Emploi Formation, vous êtes bienvenus.

NOM

Prénom

Adresse Administrative

Tél :

Fax :

Mèl :

Adresser à : SNU-TEF – 45 rue de Javel – 75 015 PARIS – Tél : 01 44 37 00 30 - mèl : snu.travailemploi@free.fr